

## INSCRIPTION

OBLIGATION D'ADRESSER AU DASEN sous-couvert de votre IEN votre demande de participation à ce stage à partir des documents suivants, **avant le 20 mai 2013 dernier délai.**

1°) Le formulaire officiel à compléter et à signer

2°) Y joindre le courrier SE-UNSA vous conviant à ce stage

En cas de refus, l'administration doit vous le notifier par écrit 15 jours avant le stage. Sans notification écrite de refus dans ce délais, vous êtes autorisés à participer au stage.

+

Envoyez votre coupon de participation SE-UNSA 76 pour réserver votre place. Par courrier au 77 quai Cavellier de la Salle 76100 ROUEN ou par courriel au 76@se-uns.org ou par fax au 02 35 03 92 26.

Tous les documents sont téléchargeables sur notre site internet :

<http://sections.se-uns.org/76/spip.php?article785>

### Syndicat des Enseignants SE-UNSA76

Le Syndicat des Enseignants SE-UNSA 76 fait partie de la fédération des métiers de l'éducation UNSA-EDUCATION ; ainsi nous travaillons au quotidien avec tous les personnels qui participent au grand service public de l'Education.



Syndicat des Enseignants  
SE UNSA 76  
77 quai Cavellier de la Salle  
76100 ROUEN

Téléphone : 02 35 73 16 75  
Télécopie : 02 35 03 92 26  
Messagerie : 76@se-uns.org



Syndicat des Enseignants  
SE-UNSA76

## Stage syndical :

Le projet éducatif  
territorial : un enjeu  
pour l'Ecole

JEUDI 20 JUIN 2013

COLLEGE DE

PAVILLY

## Objectif : maîtriser le sujet !

La loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'Ecole évoque l'importance du projet éducatif territorial (PEDT) désormais mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation. Ce projet formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le SE-UNSA, comme sa fédération l'UNSA-EDUCATION, a défendu depuis longtemps l'importance de cette cohérence dans son projet syndical.

Il nous a semblé très important de permettre à nos syndiqués d'avoir les bonnes informations sur le processus méthodologique à suivre pour la mise en place de Projet éducatif territorial pour défendre les intérêts de l'Ecole publique et rappeler aux collectivités locales qu'il s'agit d'un projet concerté et multi partenarial.

Joëlle AYACHE

Secrétaire départementale SE-UNSA76



Le Service Public au cœur



### DEROULEMENT PREVISIONNEL

| Accueil.   | 9H00  |
|--|-------|
| Ouverture du stage par Joëlle AYACHE et Olivier THILLAIS (intervenant pour cette journée)  | 9h30  |
| Le projet éducatif territorial : un concept qui n'est pas nouveau. La réglementation hors temps scolaire : connaître les principales mesures et les principaux interlocuteurs. | 9h45  |
| Pause.   | 10H45 |
| La méthodologie : du diagnostic à l'évaluation du Projet éducatif territorial (connaître les étapes, les méthodes de travail, les outils possibles).                           | 11H00 |
| Déjeuner .   | 12H15 |
| La méthodologie : du diagnostic à l'évaluation du Projet éducatif territorial (connaître les étapes, les méthodes de travail, les outils possibles) - suite -                  | 13H45 |
| Exemple d'un projet et ses déclinaisons.   | 14H45 |

| Pause.  | 15H15 |
|---|-------|
| Point d'actualités par Joëlle AYACHE, secrétaire départementale en présence des représentants du personnel SE-UNSA à la CAPD. | 15H30 |
| Fin du stage.   | 17H00 |

Le stage est gratuit pour les adhérents au SE-UNSA 76. Pour les non-adhérents, une participation de 7€ est demandée incluant le repas du midi.

Syndicat des Enseignants SE-UNSA  
Section de Seine-Maritime  
7 quai Cavalier de la Salle  
76100 ROUEN

Téléphone : 02 35 73 16 75  
Télécopie : 02 35 03 92 26  
Messagerie : 76@se-unsa.org